

La Provence

COMMUNICATION

AIX-EN-PROVENCE / MOBILITÉ

S'ADAPTER AU CHANGEMENT

Modification de la loi en matière de stationnement, lancement des travaux du bus à haut niveau de service par la Métropole, de ceux de la gare par la SNCF, poursuite des chantiers liés au plan campus par l'Etat, nouveaux projets de parc-relais... les automobilistes aixois sont peu à peu amenés - comme dans toutes les villes de France et d'Europe - à changer leurs habitudes de mobilité. L'heure est désormais à adapter son mode de stationnement en fonction de son profil de déplacement.

LE FORFAIT POST-STATIONNEMENT : MODE D'EMPLOI

Depuis le 1^{er} janvier, la traditionnelle contravention est devenue le forfait post-stationnement (FPS). Encaissé par la Métropole, son produit vise en partie à financer des opérations destinées à améliorer les transports collectifs, respectueux de l'environnement, ainsi que la circulation routière.

La loi dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM) de janvier 2014 vient modifier les tarifs du stationnement de surface. Au chapitre de la modernisation, elle a dépenalisé et décentralisé le contentieux du stationnement

payant. Avant cette loi, le conducteur payait un « droit de stationnement ». Celui qui avait « oublié » de payer ou dépassait la plage horaire devenait un contrevenant. Ce qu'il devait régler, c'était une amende pénale pour contravention. Elle

était de 17 € sur tout le territoire national, 33 € si elle était majorée du fait d'un paiement en retard. Au 1^{er} janvier 2018, en application de la loi, le conducteur qui stationne paie une « redevance d'occupation du domaine public ». Le négligent devra un « forfait de post-stationnement » (FPS). Ce forfait ne pourra dépasser la redevance pour le temps de stationnement maximal, comme dans un parking payant dont on a perdu le ticket. Avant la loi, les communes ou intercommunalités fixaient le tarif de stationnement, mais pas celui de l'amende. Désormais, elles fixent la redevance et le « forfait de post-stationnement » (FPS). Celui-ci peut donc varier selon les communes ou les intercommunalités, et dans la même commune selon les secteurs.

Des agents assermentés (ASVP) contrôlent la validité du stationnement en interrogeant grâce aux numéros d'immatriculation la base de données des tickets virtuels correspondants aux paiements effectués par horodateur. L'agent établit ainsi le « forfait de post-stationnement » (FPS) si le défaut de paiement est constaté. L'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) enverra pour le compte de la Ville un avis de paiement par courrier (nommé APA-FPS) à l'adresse du titulaire de la carte grise du véhicule.

LE FPS, POUR QUI ? POUR QUOI ?

Les recettes financières inhérentes aux paiements spontanés (horodateurs) restent affectées au budget de la Ville d'Aix-en-Provence. Le produit du « forfait de post-stationnement » (FPS) sera, quant à lui, reversé à la Métropole Aix-Marseille Provence, déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS. La Métropole délibèrera chaque année sur l'affectation de ces recettes à des opérations contribuant à l'aménagement du territoire en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt métropolitain.

LE FPS DES PRINCIPALES VILLES

La loi impose que soit déduit du forfait de post-stationnement, en cas de dépassement de la plage horaire payée, le montant déjà réglé. Exemple : à Aix-en-Provence, un FPS payé pour dépassement de deux heures payées en zone dense attractivité (au tarif de 4 €) sera de 29 € (33 - 4 = 29€). En revanche, s'il n'y a eu aucun paiement, le FPS total est dû.

Aix-en-Provence : FPS = 33 €

Strasbourg : FPS = 35 €

Bordeaux : FPS = 35 €

Lyon : FPS = 60 €

À NOTER

Les stationnements gênants, très gênants, dangereux, interdits ou abusifs restent du domaine pénal. Ils sont soumis à des amendes, et parfois sanctionnés par des retraits de points ou des mises en fourrière.





© Ville d'Aix - Carine Martinez

© Ville d'Aix - Carine Martinez

STATIONNEMENT

LA VILLE ADAPTE SES TARIFS SUR VOIRIE

9 parkings SEMEPA, soit 5 700 places, à moins de 500 mètres du cœur de ville. Ayez le réflexe de vous garer dans le premier rencontré pour éviter l'engorgement du centre-ville !

Le stationnement répond aujourd'hui à une logique vertueuse : plus je stationne longtemps, moins j'ai d'intérêt à m'approcher du centre-ville. Cela favorise les rotations des véhicules dans le centre historique et dynamise l'attractivité économique. La mise en place du forfait post-stationnement (FPS) oblige désormais les villes à modifier leur politique tarifaire aux horodateurs. À Aix, cette modification en profondeur est différée. Seule l'application du FPS - dont le montant correspond au tarif de stationnement le plus élevé - est mise en place pour le moment.

Le 10 novembre 2017, le conseil municipal votait un changement des tarifs de stationnement de surface répondant à la mise en application du FPS et à la politique de mobilité poursuivie depuis près de deux décennies. Le démarrage des travaux du Bus à haut niveau de service (BHNS) par la Métropole le 17 janvier dernier autour de la Rotonde a engendré de gros problèmes de circulation dans le centre-ville, causant des retards importants dans les transports en commun, notamment les navettes reliant les parc-relais au centre-ville. Maryse Joissains Masini

a donc souhaité revoir la délibération sur les tarifs de stationnement pour la soumettre de nouveau au vote du conseil municipal du 1^{er} février. Elle y demandait un retour à la tarification précédente. C'est aujourd'hui chose faite, à l'exception de l'entrée en vigueur des modifications obligatoires sur le forfait post-stationnement, puisque c'est le tarif de la dernière heure qui fixe le montant du forfait.

UNE STRATÉGIE COHÉRENTE ET VERTUEUSE

Depuis le virage de l'an 2000, la mobilité est devenue une question primordiale dans les grandes villes. En 2003, Aix-en-Provence inaugurerait son premier parc-relais, le Krypton. Le concept était simple : un stationnement en périphérie de la ville à un tarif très attractif relié au centre-historique par des navettes

gratuites pour l'ensemble des passagers du véhicule, favorisant par la même occasion le covoiturage.

Aujourd'hui, Aix dispose de plus de 1 700 places de stationnement en parc-relais, réparties sur quatre sites. Et leur taux de remplissage est croissant. Preuve que ce mode de stationnement a rencontré son public.

En parallèle, le nombre de places dans les parkings publics a considérablement augmenté, notamment avec l'ouverture du parking Rotonde (1 800 places) en 2007, celle de Rambot (270 places) en 2009, ou encore l'extension de Mignet (+300 places) en 2011.

ADAPTER SON STATIONNEMENT À SON BESOIN

Aujourd'hui, une personne qui envisage un stationnement de longue durée doit favoriser

UNE FRANCHISE DE 1H30 GRATUITE EST MISE EN PLACE DANS LA ZONE DE DENSE ATTRACTIVITÉ TOUS LES JOURS (SAMEDI COMPRIS) JUSQU'AU 15 JUILLET 2018

REPÈRES

MISE EN SERVICE DES DIABLINES

Les diablins, véhicules électriques 6 places, sillonnent le centre historique à travers différents circuits. Silencieuses et non-polluantes, elles transportent 250 000 passagers chaque année.



2003

© Ville d'Aix - JC Carbonne

OUVERTURE DU PREMIER PARC RELAIS D'AIX, LE KRYPTON (300 PLACES)

C'est la première structure proposant un stationnement en périphérie et reliée au centre-ville par des navettes gratuites. Le tarif est attractif.

2007

OUVERTURE DU PARKING ROTONDE (1 800 PLACES)

En 2007, l'ouverture du parking Rotonde propose une nouvelle offre de stationnement, comme une porte d'entrée sur le centre historique.



© Ville d'Aix - JC Carbonne

2011



© Ville d'Aix - Carine Martinez

OUVERTURE DU PARC RELAIS ROUTE DES ALPES (200 PLACES)

Situé à la croisée des axes de circulation venant de Venelles, Meyrargues, Peyrolles, Jouques, Saint-Paul-Lez-Durance, le Puy Sainte-Réparate ou encore Pertuis, il permet de capter les véhicules arrivant du nord d'Aix.



INAUGURATION DE LA LIGNE TGV AIX-PARIS

La nouvelle ligne de TGV relie désormais Aix-en-Provence à Paris en 3h et à Lyon en 1h30.



2001

© Ville d'Aix - JC Carbonne

2006



© Ville d'Aix - JC Carbonne

CRÉATION DU PARKING CARCASSONNE (300 PLACES)

2009



© Ville d'Aix - JC Carbonne

OUVERTURE DU PARKING RAMBOT (270 PLACES)

PIÉTONISATION DU CENTRE HISTORIQUE

EXTENSION DU PARKING MIGNET (+300 PLACES)



© Ville d'Aix - Carine Martinez

MARYSE JOISSAINS MASINI

MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU PAYS D'AIX

POURQUOI ÊTRE REVENU AUX ANCIENS TARIFS DE STATIONNEMENT ?

Nous avons réalisé que ce n'était pas le bon moment pour les changer. Nous pouvions difficilement imposer des nouveaux tarifs alors même que les travaux du bus à haut niveau de service sont actuellement réalisés par la Métropole. Car si nous avons décidé sa mise en place (NDLR - avec la CPA), c'est la Métropole qui est désormais aux commandes du phasage et de l'organisation. Ils sclérosent le centre-ville et provoquent des retards conséquents dans les déplacements des Aixois, notamment dans les transports en commun.

CES CHANGEMENTS RESTENT EN PROJET ?

Ils répondent à une politique de mobilité que nous avons engagée depuis près de deux décennies. Toutes les villes de France, et même d'Europe, font de même. Nous avons commencé par mettre en place des parc-relais, reliés gratuitement au centre-ville par les transports en commun. Nous avons amélioré les dessertes des bus et augmenté de manière considérable le nombre de places de stationnement dans les parkings souterrains. Et il y a d'autres projets en cours qui vont toujours dans le sens d'une mobilité apaisée.

L'OBJECTIF EST DONC DE SORTIR LA VOITURE DU CENTRE-VILLE...

Je ne me bats pas contre la voiture, mais contre la congestion du centre-ville et la pollution qu'elle engendre. Cette démarche répond à la logique « Plus je me gare en amont du centre-ville, moins je paie ; plus je me rapproche, moins j'ai d'intérêt à stationner longtemps ». Exception faite pour les riverains pour lesquels nous proposeront toujours des solutions. C'est normal.

Il font vivre quotidiennement le commerce du centre-ville.



© Labo. Ville d'Aix

TARIFS DU STATIONNEMENT

Amplitude horaire du paiement 8h-12h / 14h-19h

● ZONE DENSE ATTRACTIVITÉ (Centre-ville)

Limite de stationnement à 8h par tranche de 24h

- 01h = 2 €
- 02h = 4 €
- 03h = 6 €
- 04h = 8 €
- 05h = 10 €
- 06h = 12 €
- 07h = 14 €
- 08h = 33 €

↳ **FPS = 33 €**

● ZONE À MOYENNE ATTRACTIVITÉ

Limite de stationnement à 10h par tranche de 24h

- 01h = 1 €
- 02h = 2 €
- 03h = 3 €
- 04h = 4 €
- 05h = 6 €
- 06h = 8 €
- 07h = 10 €
- 08h = 12 €
- 09h = 14 €
- 10h = 33 €

↳ **FPS = 33 €**

● ZONE À FAIBLE ATTRACTIVITÉ

Limite de stationnement à 11h par tranche de 24h

- 01h = 0,80 €
- 02h = 1,60 €
- 03h = 2,40 €
- 04h = 3,20 €
- 05h = 4 €
- 06h = 4,80 €
- 07h = 5,60 €
- 08h = 10 €
- 09h = 12 €
- 10h = 14 €
- 11h = 33 €

↳ **FPS = 33 €**

RÉSIDENTS s'applique dans le quartier administratif de résidence

- Tarif résident : - 50% sur le tarif
- Abonnements* :

zone dense attractivité : 360 €
zone moyenne attractivité : 300 €
zone à faible attractivité : 270 €

Tarif annuel pour la gratuité des horodateurs dans la limite de stationnement du quartier administratif.

*Un abonnement par foyer fiscal

GRATUITÉ

- Véhicules électriques
- Personnels de santé intervenant à domicile (médecins, infirmiers, aides soignants,...)
- Personnes à mobilité réduite sur les emplacements réservés (une carte PMR = un numéro de plaque d'immatriculation)

Chaque situation doit faire l'objet d'une déclaration à la SEMEPA située au 3^e étage du parking Pasteur (04 42 17 02 80)



LA PROGRAMMATION DES NOUVEAUX TARIFS AUX HORODATEURS PRENDRA ENVIRON SIX SEMAINES

Retrouvez la carte des quartiers administratifs sur aixenprovence.fr ou en scannant ce qr-code



La politique de mobilité engagée depuis le virage de l'an 2000 vise à orienter les stationnements de longue durée vers les structures adéquates, notamment les parc-relais (ici le Krypton/900 places).

© Ville d'Aix - Carine Martinez

le parc-relais. C'est le cas par exemple des automobilistes venant à Aix pour rejoindre leur lieu de travail. S'il s'agit d'un stationnement de moyenne durée, les parkings en ouvrage (parkings souterrains) sont les plus adaptés. À noter tout de même qu'ils proposent la gratuité la première demi-heure. 420 000 stationnements gratuits de moins de 30 minutes ont ainsi été enregistrés en 2017 (source SEMEPA). Le stationnement de voirie tend quant à lui à privilégier les arrêts de courte durée. Une politique

cohérente qui vise ainsi à diminuer le nombre de voitures « ventouses » et à soutenir le commerce de proximité en facilitant l'accès à la ville.

Les tarifs de stationnement dans les parkings couverts aixois restent les moins chers du Sud-Est (moyenne constatée dans les centres-villes).
Première 1/2 heure gratuite (sauf pour le parking des Cardeurs)



© Ville d'Aix - JC Carbonne

OUVERTURE DE LA NOUVELLE GARE ROUTIÈRE D'AIX-EN-PROVENCE

Chaque jour, 40 000 voyageurs et 1 700 cars et bus transitent par la gare routière d'Aix-en-Provence. La plus importante du département et une des premières de la région.

PARC RELAIS MALACRIDA (250 PLACES)

Le parc relais Malacrida, situé à l'entrée sud-est d'Aix, un secteur particulièrement encombré, répond aux besoins des usagers venant par l'ancienne RN7 ou par l'autoroute A8.



© Ville d'Aix - JC Carbonne



© Ville d'Aix - Carine Martinez

2016 AGRANDISSEMENT DU PARC RELAIS KRYPTON (900 PLACES)

La capacité du premier parc-relais aixois est triplée. Il propose 900 places, 12 quais pour bus, des places vélos sécurisées et est directement relié au campus universitaire par une passerelle pour transports en commun, piétons et vélos au dessus de l'A8. C'est l'un des terminus du BHNS.

2018

UN NOUVEAU PARC-RELAIS ROND-POINT DU COLONEL JEANPIERRE

Un parc-relais souterrain de 600 places va être aménagé sous le rond-point du colonel Jeanpierre au Jas de Bouffan, il aura vocation à capter les véhicules arrivant par l'ouest de la ville. Situé sur le tracé du BHNS, il reliera le centre-ville sur une voie réservée en une dizaine de minutes. Située à proximité immédiate du stade Maurice David, cette nouvelle structure sera également la solution pour le stationnement du public les jours de matchs.



© Ville d'Aix - Carine Martinez

2013 CRÉATION DU PÔLE D'ÉCHANGES DE PLAN D'AILLANE

Situé à proximité du village des Milles, le pôle d'échanges de Plan d'Aillane contribue à réduire le trafic précédemment dirigé vers le centre-ville d'Aix.



© Ville d'Aix - JC Carbonne

DÉBUT DES TRAVAUX DU BHNS

Les travaux du Bus à haut niveau de service ont débuté. Fin 2019, des navettes électriques traverseront la ville sur plus de 7 kilomètres à raison d'une toutes les 7 minutes aux heures de pointe.

2017



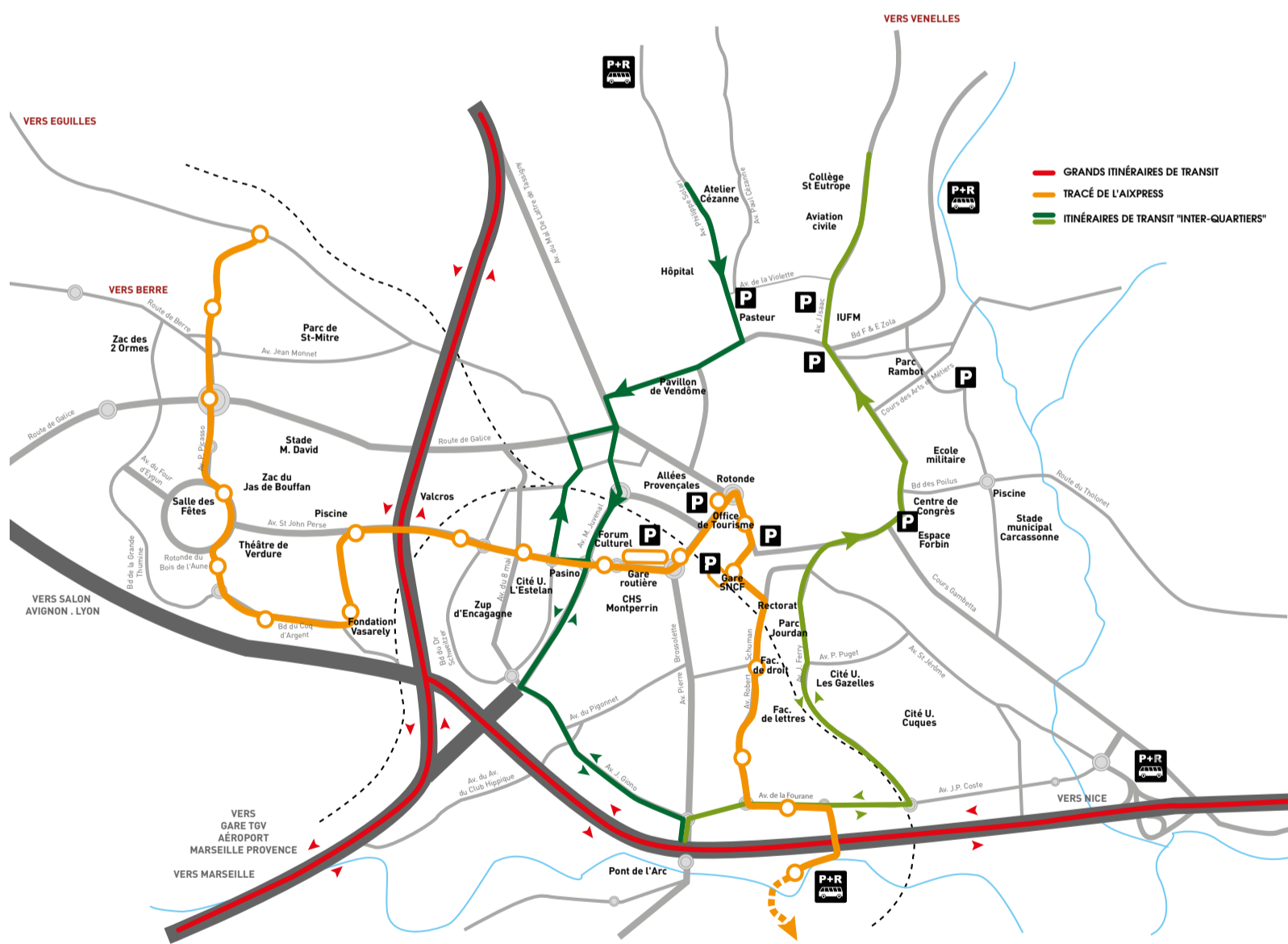


Le plus gros des travaux de l'Aixpress s'étalera sur l'année 2018. 2019 étant principalement consacrée aux opérations de plantation, d'installation de mobilier, de signalisation et de pose des équipements (ici vue de l'avenue Napoléon Bonaparte / Rotonde).

L'AIXPRESS

PRIVILÉGIEZ LES ITINÉRAIRES DE TRANSIT POUR ACCÉDER AU CENTRE-VILLE PENDANT LES TRAVAUX

Depuis le 17 janvier, le secteur de la Rotonde, l'avenue des Belges et l'avenue Victor Hugo font l'objet de plusieurs chantiers menés simultanément par la Métropole, qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'Aixpress, le bus à haut niveau de service. Le nouveau mode de transport, totalement électrique, traversera dès 2019 la ville sur plus de 7 kilomètres en site propre, et desservira 19 stations. Ces travaux - dont la durée est estimée à une année - provoquent des problèmes de circulation, essentiellement dans le centre-ville. Durant cette période, il est conseillé aux automobilistes d'utiliser les itinéraires de transit (voir carte ci-contre) et de stationner dans le premier parking rencontré sur leur axe d'arrivée, puis de continuer à pied sur quelques centaines de mètres (ou en bus dans le cas des parc-relais). L'objectif étant de désengorger au maximum le secteur Rotonde durant les travaux.



POUR FACILITER L'ACCÈS AUX COMMERCES, LES ITINÉRAIRES DE TRANSIT PROPOSÉS PASSENT DEVANT OU À PROXIMITÉ DES PARKINGS PERMETTANT D'ACCÉDER AU CENTRE-VILLE.



DES AGENTS AU SERVICE DE VOTRE INFORMATION
 Les travaux de l'Aixpress, le bus à haut niveau de service qui va traverser la ville sur 7,2 kilomètres, ont débuté.
Des agents de proximité sont là pour informer, répondre à toute interrogation sur le chantier et délivrer des conseils.
 Référénts sur un ou deux secteurs, ces agents sont facilement joignables par téléphone. Ils s'engagent à répondre à tous les messages dans les vingt-quatre heures.

 06 63 62 17 61
 06 68 76 32 04
 06 64 69 66 85
aixpress2019.paysdaix@ampmetropole.fr

